



**Nous adhérons à l'association Énergies citoyennes en Pays de Vilaine (EPV)*
et nous soutenons le développement des projets locaux et citoyens
d'énergies renouvelables et d'économies d'énergie.**

* Statuts disponibles sur le site internet <https://www.enr-citoyennes.fr/adherer/> ou sur demande.

Nom de la structure adhérente :

Collectivité locale

Association ou autre personne morale : < 20 salariés > ou = 20 salariés

Représentée par : Nom Prénom

En qualité de (*titre du représentant*) :

Adresse

Code postal Ville

Téléphone Courriel

Nous adhérons pour 2025 et versons la somme de euros

par chèque

par virement

par mandat administratif

à réception d'une facture (si obligatoire)

Nous acceptons de recevoir la lettre d'information de l'association.

Fait à : Signature :

Le :/...../ 2025

Barème des cotisations

Public	Montant de la cotisation
Collectivité locale	0,02 €/habitant (pop. INSEE) (Plancher : 50 € / Plafond : 1 000 €)
Association ou autre personne morale (< 20 salariés)	50 €
Association ou autre personne morale (> ou = 20 salariés)	150 €

Bulletin à envoyer par courriel ou mail à :

Énergies citoyennes en Pays de Vilaine (EPV) - 7 rue Saint-Conwoïon - 35600 REDON
secretariat@enr-citoyennes.fr

Règlement :

Par virement : IBAN : FR76 4255 9100 0008 0042 7297 534

BIC : CCOPFRPPXXX

Domiciliation : GROUPE CRÉDIT COOPÉRATIF

Par chèque : à l'ordre de EPV

